

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 40

A . D . E . R : PARTICIPATION 2010

M. BELLOT indique que par délibération en date du 21 Décembre 2006, la Communauté de Communes avait décidé de développer un partenariat pour le soutien du Pacte ADER, dispositif solidaire à destination des agriculteurs du territoire pour faciliter l'accès aux démarches d'accompagnement et de conseil.

Ce dispositif se déclinait en 2 grandes actions :

- Un fonds commun de prévenance des risques destiné à permettre à chaque agriculteur de poursuivre son activité individuelle et rester ainsi acteur social de sa vie et de la vie agricole dans son ensemble malgré les obstacles, les crises et les ruptures.
- De l'épargne conseil destinée à développer une activité collective durable

Ce conventionnement s'est également accompagné par la réalisation et l'analyse de 110 bilans relationnels. L'ensemble de ces dispositions ont été présentées aux membres du Bureau le 19 mai dernier et sont précisées dans le document joint en annexe.

D'un point de vue financier, ce partenariat triennal a représenté une enveloppe de 24 000 € répartie équitablement sur les exercices 2007, 2008 et 2009.

Les représentants de la SCIC ADER nous proposent d'établir un nouveau partenariat triennal sur la période 2010-2012 pour un montant global de 30 324 € basé sur la continuité des actions précitées et en y rajoutant une évaluation à partir des bilans relationnels et des revenus ainsi que des animations et formation sur terrain (tant pour les agriculteurs adhérents que les non adhérents).

Il est indiqué que ces crédits n'étant pas prévus au budget primitif 2010 de la Communauté de Communes, une décision modificative devrait être votée.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler la participation de la C.C.P.O au pacte ADER
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention correspondante
- **AFFECTE** un crédit d'un montant de 30 324 € sur 3 ans

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY